

Paris, le 12 mai 2021

PÔLE EMPLOI ET PRISM'EMPLOI RENFORCENT LEUR COOPÉRATION POUR AMÉLIORER LE RETOUR À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES SALARIÉS INTÉRIMAIRES

Face à une crise économique et sociale sans précédent, Pôle emploi et Prism'emploi ont signé un accord cadre national d'une durée de trois ans pour renforcer leur coopération. Les deux acteurs s'engagent à, d'une part, mobiliser conjointement leurs ressources et leurs expertises pour améliorer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés intérimaires et, d'autre part, à répondre aux besoins en recrutement des entreprises. Ce partenariat a aussi pour objectif de pallier la pénurie de compétences et de façon générale de développer des synergies territoriales entre les deux réseaux. En signant cet accord, Pôle emploi et Prism'emploi, organisations aux missions complémentaires, ont ainsi souhaité renforcer leurs relations et l'efficacité de leurs dispositifs en coordonnant mieux leurs initiatives dans les territoires.

Concrètement, cet accord cadre s'articule autour de quatre axes majeurs :

1. Développer les relations entre les réseaux de Pôle emploi et de la branche du travail temporaire et du recrutement pour contribuer à une meilleure connaissance de leur offre de services respectifs. Pour ce faire, les deux organisations communiqueront de manière régulière et organiseront des rencontres entre les personnels de leurs agences respectives. Les représentants territoriaux de l'OPCO de la branche du travail temporaire, AKTO, et du fonds d'aide sociale, le FASTT, seront étroitement associés à ces rencontres ;
2. Agir ensemble pour faciliter et fluidifier le *sourcing* de candidats grâce au partage des pratiques d'évaluations de candidats et à un meilleur accès de la banque de profils ;
3. Agir sur les offres d'emploi difficiles à pourvoir, notamment par la co-organisation d'actions sur les métiers pour lesquels des besoins en recrutement sont identifiés. Sera lancée, entre autres innovation, l'expérimentation d'un dispositif de parrainage d'un demandeur d'emploi par un salarié intérimaire pour faire découvrir les métiers en tension ;
4. Favoriser les reconversions des demandeurs d'emploi, notamment en élaborant des stratégies permettant aux futurs intérimaires demandeurs d'emploi de développer de nouvelles compétences plus adaptées aux besoins du marché du travail.

« La situation économique actuelle doit nous conduire à renforcer nos coopérations avec tous les acteurs du marché de l'emploi pour accompagner les demandeurs d'emploi dans un contexte de réduction des opportunités d'emploi et répondre, dans le même temps, aux pénuries de compétences sur certains métiers », déclare Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi.

« Dans ce contexte de crise majeure, il est crucial d'unir les forces des acteurs publics et privés de l'emploi, qui partagent un objectif commun, lutter contre la désinsertion professionnelle, et bénéficient d'une grande expertise sur la question de l'embauche et du recrutement. Pour les demandeurs d'emploi, l'intérim peut être une solution qui permet de s'insérer ou se réinsérer dans le monde du travail et d'ouvrir des perspectives d'avenir. Avec ce partenariat, nous œuvrerons de concert pour favoriser la rencontre entre les entreprises qui recrutent et les professionnels en recherche », affirme Gilles Lafon, Président de Prism'emploi.

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90 % du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 29 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. La profession conclut 17 millions de contrats par an.

CONTACTS PRESSE

Pôle emploi : Valérie Sébalj – 06 27 20 79 70 – valerie.sebalj01-ext@pole-emploi.fr

Prism'emploi : Ema Hazan – 06 64 56 11 74 – ema.hazan@plead.fr ou Juliette Prost – 06 72 47 53 28 – juliette.prost@plead.fr